page une petite note qui réfute tous les articles cités précédemment. Voilà ce qui arrive ici trop souvent.

M. MacDougall: Je souscris absolument à ces observations et je veux demander à l'honorable député de Portneuf (M. Gauthier) s'il est en faveur de faire un feu de joie public des trois éditions de Beauchesne. Pour ma part, certes, je le suis.

M. Gauthier (Portneuf): Cela dépend. J'ai parlé il y a quelques instants de l'aspect psychologique. Pourvu qu'on n'ait pas souffert de refoulement dans son enfance et qu'on puisse contempler le feu sans frayeur. A l'appui de ce que j'ai dit au sujet de la lecture des discours, je vais relater un incident dont j'ai été témoin à l'Assemblée législative de Québec, incident qui est arrivé à un représentant qui avait assisté à une dizaine de séances. Je remplissais les fonctions de whip du parti libéral. Un matin, M. Taschereau m'a demandé de rassembler quelques députés afin d'engager un bon débat sur l'horticulture. J'ai donc rassemblé des membres de l'opposition et du parti libéral et ils ont commencé la discussion. Le député dont j'ai déjà parlé, qui avait l'expérience de dix séances, a commencé à parler des baies. Il a essayé de franchir la ligne bleue mais il ne l'a pas pu. Il avait les baies à l'esprit et sur les lèvres mais il ne pouvait démarrer parce qu'il avait peur, tout à coup, de la Chambre. Il a été intimidé et il a vu comme les députés le regardaient. Voilà un problème qui peut se poser pour tout député qui m'écoute en ce moment.

M. Graydon: Le trac!

M. Gauthier (Portneuf): Je suis sûr de ce que je dis et c'est pourquoi je préconise l'abolition de la règle qui interdit la lecture des discours. Il en résulterait de meilleurs discours. Je ne reproche à personne de lire son discours, qu'il s'agisse du chef de l'opposition ou d'un ministre de la Couronne. Il y a un moyen d'abréger la session. J'inclinerais, je crois, à favoriser une limite de trente minutes aux discours. On trouve dans un vieil ouvrage français, un classique de Boileau, ce dicton: (Texte)

Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement, Et les mots, pour le dire, arrivent aisément.

(Traduction)

Cela veut dire que celui qui pense clairement et qui sait de quoi il parle n'aura vraiment pas à prendre quarante minutes ni une heure pour donner à la Chambre son sentiment sur une question et pour lui montrer ce qu'il en connaît. Trente minutes lui

suffisent. Il peut y arriver en trente minutes. Il faut que le sujet soit de nature exceptionnelle pour demander un exposé de plus de trente minutes. Je ne dirais pas qu'un ministre, ou le chef de l'opposition, ou les leaders des autres partis ne devraient pas parler plus de trente minutes lorsqu'ils ont une question particulière à exposer, mais, à mon avis, on peut traiter presque toutes les questions de façon complète en une demiheure.

Il existe une autre façon d'écourter la session; je parle d'expérience, parce que je compte parmi les coupables. A mon avis, certains députés font trop de trop longs discours à des fins de propagande. J'ai fait imprimer certains de mes discours afin de les envoyer à mes électeurs, pour des raisons de propagande, tout simplement; je sais aussi que d'autres députés en ont fait autant. Je vois des milliers d'exemplaires de discours sortir de la Chambre, et très souvent aux seules fins de publicité. Si l'on pouvait couper la moitié de cette propagande, il y aurait moyen d'écourter les sessions.

J'ai dit tout ce que j'avais à dire à propos du Règlement. J'estime qu'il devrait être modifié. A mon avis, il nous faudrait instituer un comité de la Chambre, afin d'étudier le Règlement et d'en rédiger un autre sur lequel nous serions tous d'accord. pourrions sûrement accomplir aussi bien notre tâche en vertu de ce règlement, que nous l'exécutons aux termes du règlement actuel. Je ne reproche à personne de ne pas partager mon avis, mais je crois qu'on pourrait raccourcir les sessions en formant un comité qui s'efforcerait de trouver une solution. demanderait beaucoup de bonne volonté, beaucoup de réflexion objective et un véritable esprit de collaboration.

M. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): L'honorable représentant d'Halton (M. Cleaver) qui a présenté le projet de résolution, a signalé ce qui se passe à la Chambre des communes anglaises et a cherché à démontrer qu'on consacre moins de temps au Parlement en Angleterre qu'au Canada. Je crois que les termes sont pour le moins inexacts. Je me suis reporté au volume que l'honorable député a cité, Parliamentary Practice de May, quinzième édition, afin de me renseigner sur la durée des sessions à Westminster. J'ai constaté qu'il y a eu des sessions de sept mois et demi avant la guerre et de huit mois et demi après la guerre, ce qui est certes plus long que les sessions au Canada.

L'honorable représentant a aussi parlé de l'obstruction systématique à la Chambre canadienne, donnant à entendre qu'il n'y en avait

IM. Gauthier (Portneuf).]